

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE  
CLERMONT-FERRAND

05/07/2023

N° E23000093 /63

la présidente du tribunal administratif

**Décision désignation**

**CODE : 1**

Vu enregistrée le 01/07/2023, la lettre par laquelle le président de la communauté de communes Mezenc Loire Meygal demande la désignation d'une commission d'enquête afin de procéder à une enquête publique portant sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal ainsi que l'abrogation des cartes communales des communes de Chadron, Laussonne et Queyrières et l'élaboration de deux périmètres délimités des abords ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Il est constitué pour le projet susvisé une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

Président : Monsieur Henri de Fontaines,  
Membres titulaires : Monsieur Serge Figon et Monsieur Alain Moulhade,  
Membre suppléant : Monsieur Lucien Fayard

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, les membres de la commission d'enquête sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée à la communauté de communes Mezenc Loire Meygal, Monsieur Henri de Fontaines, à Monsieur Serge Figon, à Monsieur Alain Moulhade et Monsieur Lucien Fayard

Fait à Clermont-Ferrand, le 05/07/2023

la présidente,



Sylvie Bader-Koza